

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 12 juillet 2023

Cher/Chère Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer que le Gestionnaire d'investissement a décidé de modifier la Politique d'exclusion fondée sur les critères ESG, telle que détaillée dans le Prospectus du Fonds. La modification, telle qu'indiquée ci-dessous, entrera en vigueur le 1^{er} août 2023 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Changement de la description et du seuil de revenus pour les armes nucléaires

Actuellement, la description et le seuil de revenus pour les armes nucléaires sont les suivants :

« *Armes nucléaires*

Activité (telle que définie plus en détail à l'Annexe 1, le cas échéant)	Description	Seuil de revenus (pourcentage maximum estimé des revenus)
<i>Armes nucléaires</i>	<i>Sociétés qui fabriquent des armes nucléaires et des systèmes et composants associés.</i>	<i>≥ 5 %</i>

À compter de la Date d'entrée en vigueur, la description et le seuil de revenus pour les armes nucléaires seront modifiés comme suit :

« *Armes nucléaires*

Activité (telle que définie plus en détail à l'Annexe 1, le cas échéant)	Description	Seuil de revenus (pourcentage maximum estimé des revenus)
<i>Armes nucléaires</i>	<i>Jusqu'au 31 juillet 2023 : Sociétés qui fabriquent des armes nucléaires et des systèmes et composants associés. À partir du 1^{er} août 2023 : Sociétés impliquées, entre autres, dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, l'offre de vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport d'armes nucléaires, lorsqu'elles</i>	<i>≥ 5 % jusqu'au 31 juillet 2023 0 % à partir du 1^{er} août 2023</i>

*approvisionnement des États dotés d'armes
nucléaires qui ne sont pas parties au TNP*.*

*TNP : Traité des Nations unies sur la non-prolifération des armes nucléaires (1970)

Une mise à jour du Prospectus datée de juillet 2023 intégrant le changement indiqué ci-dessus sera bientôt disponible gratuitement, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus du Fonds.

Les investisseurs belges voudront bien noter que le Prospectus en vigueur, les documents d'informations clés (DIC), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont disponibles gratuitement en anglais auprès de la société de gestion, Aviva Investors Luxembourg S.A. 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, Luxembourg et sur le site internet www.eifs.lu/aviva-investors. Les DIC sont également disponibles en français.

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site de la Belgian Asset Managers Association (www.beama.be).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Si vous avez besoin de plus amples informations sur les modifications mentionnées ci-dessus, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : csaviva@rbc.com

Sincères salutations,



Paula Concordea
Pour le compte du Conseil d'administration